

Contribution de la Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs (FMOI) aux débats de la réunion d'intersession du SMSI.

De Kamel AYADI

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais intervenir au nom de la communauté professionnelle des ingénieurs et des technologues, qui compte plus de 15 millions d'individus, représentés ici par la Fédération Mondiale des Organisations d'Ingénieurs.

Notre organisation se réjouit de la dynamique créée par le Sommet Mondiale sur la Société de l'Information. Nous souhaitons que ce sommet puisse déboucher sur des solutions concrètes et des mécanismes de suivi et de mise en œuvre pratiques et efficaces.

La FMOI contribue, aux côtés des autres entités de la société civile, au sommet et à son processus préparatoire.

Notre contribution se décline en un certain nombre d'actions pratiques, dont je cite en particulier l'organisation d'un Congrès Mondial sur la Fracture Numérique en octobre prochain à Tunis. Cette manifestation permettra de définir l'apport de la communauté des ingénieurs et de technologues à la réduction de la Fracture Numérique et marquera leur engagement en faveur du SMSI. Les ingénieurs et les technologues sont souvent en première ligne dans la recherche des solutions aux problèmes posés par la société de l'information.

Madame la Présidente, honorables participants,

Tout au long du processus préparatoire, nous avons entendu des voix s'élever pour appeler à ce que la Société de l'Information ne soit pas réduite uniquement aux questions de technologie. Tout en considérant ce point de vue légitime et défendable, nous appelons pour notre part à ce que cela ne conduise pas non plus à minimiser la dimension technologique du SMSI.

Faut-il à cet égard rappeler que la Société de l'Information, dont nous débattons aujourd'hui est le résultat des évolutions technologiques récentes qu'a connu le secteur de l'information et de la communication. La technologie est un outil au service des individus. Plus la technologie est développée et adaptée aux besoins de ces derniers, plus la communauté sera capable d'évoluer vers un modèle de société équilibré et équitable. L'innovation technologique est capable d'apporter des solutions aux problèmes posés par la société de l'information.

Le développement de l'infrastructure est l'un des préalables au développement de l'accès universel aux sources d'information et au savoir partagé. Les recherches technologiques doivent être orientées vers les technologies à même de favoriser l'accès universel à moindre coût. Il faut également adapter la technologie aux besoins des toutes les catégories de la population et en particulier les personnes qui présentent des insuffisances physiques et les illettrés.

En priorité, il faut assurer l'accès à haut débit pour les universités, centres de recherche, en raison de leur rôle fondamental dans la production du savoir et de l'éducation.

Pour cela, nous appelons à ce que le rôle de la science et la technologie soit pleinement reconnu dans la déclaration de principe et dans le plan d'action.

Le concept de transfert de technologie doit évoluer vers celui de l'appropriation de la technologie par les pays en développement. La technologie doit être adaptée aux besoins des populations autochtones, plutôt que transférée selon un concept classique. Cela nécessite de la part des constructeurs et développeurs de technologie un effort particulier pour intégrer dans leur conception des solutions les particularités culturelles et besoins spécifiques des populations pour lesquelles ces solutions sont destinées.

Mais cela nécessite surtout le développement des capacités technologiques des pays en développement. Les TIC offrent une réelle opportunité aux PED pour renforcer leurs propres capacités d'innover et de développement par l'accès aux sources d'information. La communauté technologique s'associe à ceux qui appellent à l'élimination des barrières qui risquent de freiner la libre circulation du savoir et de l'information. Ces barrières pourraient se caractériser entre autres par une législation de droit de la propriété intellectuelle contraignante.

Enfin, je voudrais conclure en disant que le SMSI offre une occasion unique pour renforcer les valeurs d'entraide et de solidarité en vue de réduire le gap numérique qui sépare les pays développés de ceux en développement. Nous appuyons l'idée de création d'un fonds de solidarité numérique. Ce fonds pourrait s'appuyer sur le Fonds de Solidarité déjà créé au niveau des Nations Unies et pourrait servir entre autres à financer la recherche de solutions technologiques adaptées aux besoins des pays les moins avancés.

Je vous remercie.